

Direction Technique Nationale
Secrétariat - Alexandra BRUERE
Tel : 01 41 17 44 42 Fax : 01 41 17 44 97
E mail : abruere@ffkarate.fr

974 - 10-11 n° 3

Réf : DC/AB/

Le directeur technique national

A

Mesdames et Messieurs
Les Président(e)s de Ligue
Les Président(e)s de Département
Les Responsables d'Arbitrage

Montrouge, le 30 septembre 2010

Objet : livret du règlement de compétitions et d'arbitrage.

Vous avez été destinataire récemment du livret du règlement des compétitions et d'arbitrage édité pour la saison 2010-2011.

La forme générale de ce document a été conservée pour en faciliter la découverte et la lecture.

Mais, quelques semaines après sa publication, force est de reconnaître qu'il contient quelques erreurs.

L'objet de ce présent courrier est de les corriger.

Ces corrections sont peu nombreuses et listées dans le tableau joint.

Je vous demande donc de les appliquer dès cette saison, et de les faire connaître le plus largement possible, notamment auprès des responsables des clubs qui participent aux compétitions que vous organisez.

Je vous encourage donc à diffuser largement des copies du document joint à chaque évènement de votre calendrier.

Je vous remercie de votre soutien et me tiens à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire que vous voudriez connaître.

Dominique Charré

Je vous envoie



Directeur technique national

ADDITIF AU LIVRET D'ARBITRAGE ET DE COMPETITION

- Page 59 :

↳ Au chapitre **SURCLASSEMENT**

Après :

« Le surclassement de 2 compétiteurs Juniors est autorisé dans la catégorie Seniors. »

Il convient de rajouter :

« **Le surclassement d'un compétiteur minime est autorisé dans la catégorie Cadet-Junior.** »

↳ Au chapitre **MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

Il convient de remplacer :

« S'agissant de la catégorie des Seniors, dans les finales et pour les troisièmes places, les deux équipes finalistes exécutent d'abord le Kata qu'elles ont choisi. Elles présentent ensuite l'application en BUNKAI. La durée maximum du bunkai est de cinq minutes. »

Par :

« **Dans les 2 catégories des Seniors et des Cadets-Juniors, dans les finales et pour les troisièmes places, les deux équipes finalistes exécutent d'abord le Kata qu'elles ont choisi. Elles présentent ensuite l'application en BUNKAI. La durée maximum du bunkai est de cinq minutes.** »

- Page 113 :

↳ **ARTICLE 9 – PENALITES**

Dans l'explication du HANSAKU, *il convient de remplacer la phrase :*

« Dans le cas des compétitions par équipes, le compétiteur blessé est déclaré vainqueur sur le score de 8 points à 0. »

Par :

« **Dans le cas des compétitions par équipes, le compétiteur blessé est déclaré vainqueur. Le score acquis au tableau de marques est conservé pour chacun des 2 combattants, vainqueur et vaincu.** »

- Avertissement :

Le sommaire en page 6 annonce l'OPEN INTER-REGIONS ENFANTS – KATAS, en page 70. La mise en page à l'édition l'a finalement fait disparaître, et remplacé par la coupe de ligue enfants – katas. Le règlement de l'Open est identique au règlement de la coupe de la ligue enfants, mais l'Open ne qualifie pas de compétiteurs pour la coupe de France.